

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2020.28 du 11 mai 2020 portant délégation
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030202S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume SOLIGNAC, directeur des ressources humaines national adjoint, à l'effet de présider la séance du comité social et économique d'établissement (CSEE) du siège de l'Établissement français du sang se tenant le 14 mai 2020.

Article 2

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, entre en vigueur à compter du 12 mai 2020.

Fait le 11 mai 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS